

Tencin Toujours

Tencin pour Tous



Tél. : 04 76 71 36 14 - Internet : www.tencin.net

LE BULLETIN MUNICIPAL DE TENCIN - N°16

MAI 2019

LE MOT DU MAIRE

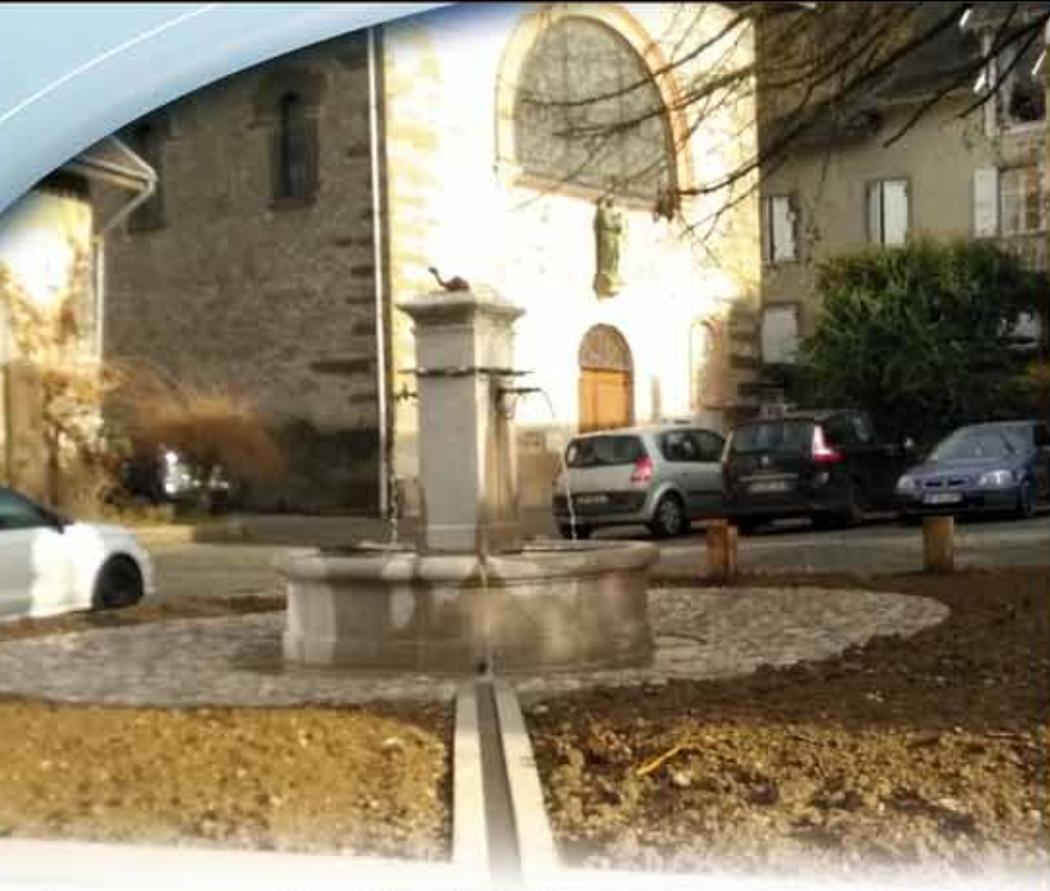
Notre pays traverse une grave crise. Voilà plus de 20 semaines que la FRANCE connaît des mouvements de protestation sans précédent.

Ces mouvements initiés par « les gilets jaunes » témoignent de façon inédite d'une véritable fracture sociale et ce dans un contexte de forte défiance vis à vis des institutions.

La commune a ouvert dès le début du conflit un recueil sur lequel les doléances de nos concitoyens ont été enregistrées puis transmises auprès de nos instances supérieures afin de nourrir le « grand débat ».

Espérons que ces revendications légitimes soient entendues et que le grand débat débouche sur une meilleure prise en compte des injustices ressenties.

François Stefani



Les travaux sur la commune

Rénovation de l'église



La rénovation de l'église a débuté fin 2018, la première tranche concerne la rénovation de l'installation électrique, de l'éclairage et du chauffage. Ce chantier a mis à jour des peintures qui étaient cachées sous le plafond de la chapelle dite du château (salle de catéchisme). Ces dernières seront restaurées dans le cadre de cette rénovation. Vu l'importance du chantier, l'édifice sera indisponible ces deux prochaines années.

Merci pour votre compréhension.

Vieille rue et place de l'Abbé Calès

Dans le cadre de la deuxième tranche des travaux d'aménagement du vieux village, c'est maintenant au tour de la place de l'Abbé Calès et de la rue de l'Église de faire peau neuve...



HALTE AU BRUIT...

Pour la tranquillité de tous, l'utilisation des outils et les travaux pouvant générer des nuisances sonores ne sont autorisés que :

- du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19h30,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h uniquement.

De même, les propriétaires de chiens doivent veiller à ce qu'ils n'aboient pas intempestivement.



Nos amis les bêtes...

Tout propriétaire de chien a au moins pensé une fois au problème que constituent les déjections de son compagnon à quatre pattes.

La municipalité s'est dotée de sacs et de poubelles de récupération qui seront installés prochainement sur tout le territoire de la commune. Les maîtres sont invités à utiliser ces installations pour le bien être de tout un chacun.

Nous rappelons que l'article R.632-1 du Code pénal stipule que « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe (jusqu'à 150 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation... »



Abris bus

La Communauté de communes a entrepris la mise aux normes d'accessibilité des abris bus sur le territoire. Celui de Grande Terre en direction de Goncelin est maintenant accessible aux personnes en situation de handicap.



Local Jeune, 11-17 ans !

Tous les mercredis après-midi (période scolaire), Aurélie, Sylvie et Sandra vous accueillent, vous et vos projets, de 14h à 18h. (Algeco derrière la cantine scolaire.)

L'inscription et une cotisation annuelle (entre 10 et 17 euros) vous donnent droit à l'accès au local. Une fois le dossier d'adhésion rempli, vous venez quand voulez, comme vous voulez.

Des activités et des sorties (Laser Game, Wake-board...) sont au programme dès la rentrée des vacances de Pâques.

Le vendredi 14 juin à 18h30, l'équipe vous donne rendez-vous autour d'un pot au local pour vous présenter le programme. Alors à bientôt !



Note à l'attention des syndicats de copropriétés

Les copropriétés avaient obligation jusqu'au 31 décembre 2018 pour s'immatriculer dans un registre auprès de l'Anah. L'objectif de ce registre étant de mieux connaître les copropriétés et leurs éventuelles difficultés financières, afin de permettre aux pouvoirs publics d'intervenir au plus tôt si nécessaire.

Les copropriétés non immatriculées ne pourront plus bénéficier d'aides et de subventions de l'État, de collectivités et d'établissements publics.

Pour plus d'informations, consultez :
www.adil38.org

Le ruisseau Gourmand

Après 8 mois de fermeture du bar restaurant « chez Fofu », « le ruisseau gourmand » a pris le relais et ouvert ses portes à la mi-mars dans un espace entièrement rénové.

Jérôme vous accueille tous les jours à partir de 6h en semaine et à partir de 8h30 le dimanche.

Le restaurant vous servira de bon petits plats à midi du lundi au samedi et les vendredis et samedis soirs.



Un grand merci !

C'est après plus de 30 années au service de notre commune où elle a officié comme secrétaire comptable, avec entre autres la lourde tâche d'élaborer le budget communal, que Florence Boule a fait valoir ses droits à la retraite. Nous lui souhaitons une bonne retraite, et souhaitons la bienvenue à Catherine Mairaud qui est chargée de la remplacer.



Bureau de poste de Tencin

Le bureau de poste sera fermé du 6 au 26 août. Durant cette période le bureau de poste de Goncelin sera ouvert de 9h à 12h du lundi au vendredi (fermé le samedi).



Conseils municipaux



Conseil municipal du 23 octobre 2018

1. Demande de subvention au Conseil départemental pour la réfection du chemin de Vautravers

Mandat donné au maire pour déposer un dossier de demande de subvention pour ces travaux.

2. Facturation de l'enlèvement des ordures ménagères par la commune à ses locataires

Validation du principe de facturation de la redevance d'ordures ménagères aux locataires des habitations appartenant à la commune.

3. Régularisation foncière

Échange de parcelle entre maître Micoud et la commune concernant une partie de la voirie de Vautravers se trouvant sur la propriété de maître Micoud.

Validation de cette proposition, étant entendu que les frais devront être partagés.

4. Attribution des marchés de travaux pour la 1ère tranche des travaux de l'église

Suite à la réunion de la commission d'ouverture des plis, il est proposé de retenir

Pour le lot 1 - électricité : l'entreprise Moncenix-Larue pour un montant de 69 585 €.

Pour les lots 2 et 3 - maçonnerie/plâtrerie et menuiserie : l'entreprise Combiér pour un montant de 11 458 €.

Pour le lot 4 – vitraux : l'entreprise Berthier-Bessac pour un montant de 3 805 €.

Validation de ces propositions et mandat donné au maire pour la signature des marchés s'y rapportant.

5. Demande d'utilisation, à titre gracieux, de 50 m² de la parcelle C767 appartenant à la commune par la famille AGAÏSSE

Cette famille souhaiterait occuper à titre gracieux, environ 50 m², pour y assurer une activité de jardinage et d'élevage de quelques poules.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande. Il sera rédigé une convention de mise à disposition afin que cette parcelle reste toujours propriété communale.

6. Demande d'utilisation à titre gracieux, pour partie, de la parcelle C741 appartenant à la commune par la famille PAHON/SEIGLER

Cette famille, souhaiterait occuper une partie de la parcelle C741 sur environ 250 m² pour y installer un poulailler.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande. Une convention sera établie entre la commune et cette famille pour en régler le droit d'utilisation.

7. Décision modificative dans le budget principal (dite de budget supplémentaire)

Réajustements dans le budget afin de répondre aux besoins nécessaires à son exécution.

Section de fonctionnement : 10 337 €

Section d'investissement : 35 163 €

8. Avis sur la décision de la CLETC

La commission d'évaluation des transferts de charges, a rendu son rapport concernant les éléments qu'elle reprend en charge au 1er janvier 2018. Ce rapport est à disposition des élus.

Approbation de ce document.

9. Attribution d'une subvention à l'association GAÏA sise à Pontcharra

L'association Gaïa, intervient auprès de préadolescents et adolescents en difficultés dans le haut Grésivaudan. À Tencin, 5 jeunes ont été recensés et bénéficient du soutien de cette association. Il est proposé de verser 227 € à cette association.

Validation du versement de cette subvention à l'association Gaïa.

10. Désignation d'un délégué chargé du dossier relatif à la protection des données

Un délégué intercommunal devrait intervenir pour les communes n'ayant pas la capacité de fournir ce poste.

Monsieur DULEY sera le correspondant de la commune pour faire le lien avec ce futur délégué.

11. Convention avec ACCIRIS pour une formation à destination des ATSEM

Autorisation donnée au maire de signer cette convention pour un montant de 1920 € pour l'année 2018-2019.

12. Divers

a. travaux d'enfouissement des réseaux du poste des Glairons

Cette opération sera reportée en 2020. La part enfouissement des réseaux électriques sera portée totalement par le SÉDI et la part d'enfouissement des travaux France

Télécom sera à inscrire dans le budget communal à hauteur de 46 458 €.

b. éclairage public 2018

Le matériel prévu sera remplacé par des luminaires LEDE-ROSE, avec une modification de prix à hauteur de 314,88 €.

c. travaux de modernisation de l'éclairage public

La poursuite de la rénovation de l'éclairage public peut faire l'objet de subvention du SÉDI et de la Communauté de communes pouvant se monter jusqu'à 60% du montant des travaux estimés à 49 956,65 €.

d. participation de la Communauté de communes aux travaux du local de rangement de la M.D.A.

Les travaux se sont montés à 12 011,2 € TTC. La Communauté de communes a décidé de prendre en charge 6 000 € sur ce montant.

e. composition de la commission de contrôle de la liste électorale

La composition de cette commission doit être remaniée à compter de cette année. Elle doit être composée de trois membres issus de la liste majoritaire, hors maire et adjoints et de deux membres de l'autre liste.

N'ayant qu'un membre présent de l'autre liste, la commission ne peut être bâtie.

Monsieur le maire propose que l'on reste sur l'ancien système en vigueur.

f. vente aux enchères du fonds de commerce « Chez Fofu » Possibilité de la commune de préempter afin de conserver la licence IV.

g. P.L.U.

Le Conseil municipal arrête le P.L.U. à l'unanimité.

Fin de la séance ■

Conseil municipal du 12 décembre 2018

1. Détermination des tarifs locatifs 2019

a. Location des appartements

Le montant de la révision des loyers sera fonction du taux de l'indice INSEE, à la date anniversaire des différents baux.

Validation de la proposition.

b. Location de la salle des fêtes

Proposition des tarifs suivants :

Location le week-end : 380 €, demi journée : 100 €, journée en semaine : 150 €, caution : 600 €, droit de réservation : 60 €, caution pour tri mal fait : 100 €.

Validation de ces propositions.

2. Location des garages

La révision des loyers des garages suivra le même taux que celui des locations des habitations.

Afin de rénover les garages, ceux-ci seraient repris par la municipalité au fur et à mesure de l'échéance des baux de location.

Validation du projet de reprise des garages ainsi que du montant de la nouvelle location trimestrielle.

3. Révision de la commission électorale

Proposition de la liste des membres suivants qui sera soumise au Préfet :

– membres issus de la majorité : MM DULEY, FOIS, PEYSSE-LIER, membres suppléants : M. SOMMARD et Mme ESTELA.

– membres issus de l'opposition : MM POUCHOT et CORBALAN.

4. Recensement de la population

Recrutement de 4 agents recenseurs rémunérés 1050 € net.

5. Décision modification n°2 dans le budget principal

Réajustements dans le budget afin de répondre aux besoins nécessaires à son exécution.

Section de fonctionnement : 12 033 €.

Section d'investissement : 8 198 €.

Validation de ces mouvements.

6. Ouverture de crédits pour le budget d'investissement 2019

Les ouvertures de crédits pour 2019 seraient les suivantes :

P.L.U. : 4 180 €, solde subvention SÉDI travaux Vieille Rue : 18 020 €, travaux église 1^{re} phase 93 696 €, 2^e tranche travaux église Vieille rue : 73 684 €, maîtrise d'œuvre Vieille rue : 11 460 €.

Le Conseil municipal, autorise l'ouverture des crédits proposés afin d'assurer la continuité des opérations en cours.

7. Renouvellement de la convention de déneigement avec le Département

Autorisation donnée au maire de signer cette nouvelle convention.

8. Inscription à la cantine et en garderie des enfants en Toute Petite Section

Vu l'âge des enfants, le Conseil municipal retient la solution d'offrir le service de cantine, mais n'ouvrira pas l'accès à la garderie périscolaire ni le matin, ni le soir et précise qu'il faut que ces enfants soient autonomes pour manger.

9. Rapport annuel sur le prix de l'assainissement

Ce document est consultable sur le site de la Métro : <http://www.lametro.fr>

10. Attribution de la prime de sujétions spéciales des personnels de surveillance et d'accueil des bibliothèques

Dans le cadre de l'ouverture à l'inclusion numérique des populations, la Communauté de communes pilote la mise

en place de point d'accueil dans les communes. Notre bibliothèque va assurer ce service en plus de ces attributions actuelles et pourrait bénéficier d'une prime de 644,40 €/an. Validation de l'attribution de cette prime qui sera versée semestriellement.

11. Divers

a. Redevance d'occupation du domaine public par le bureau de tabac

Le bureau de tabac a déposé une déclaration d'ouverture de débit de boissons à consommer sur place et à emporter. Il a aussi demandé à installer une table dite « mange debout » et des tables et chaises.

Le Conseil municipal estime que la table « mange debout » est suffisante pour éviter l'encombrement du domaine public.

Pour la redevance d'occupation du domaine public, le Conseil municipal propose un tarif trimestriel à 15 € avec exonération pour le 1^{er} trimestre 2019.

b. Avenant n°1 au marché de l'entreprise Millet Paysages pour la 2^e tranche des travaux de la Vieille rue

Validation de cet avenant et autorisation donnée au maire de le signer pour un montant de 8 197,88 € TTC.

c. Tarification ALSH de l'accueil des adolescents

Proposition des tarifs suivants (cotisation annuelle) pour les Tencinois :

QF < 700 € : 15 €, QF > 700 € et < 1 500 € : 20 €, QF > 1 500 € : 25 €. Pour les extérieurs : QF < 700 : 20 €, QF > 700 et < 1 500 € : 25 €, QF > 1 500 € : 30 €.

Proposition des tarifs suivants pour les sorties extérieures selon les mêmes taux de QF : Interventions extérieures ou sorties à faible coût : 2,50 €, 4,50 €, 6 €. Sorties : 6 €, 9 €, 12 €. Sorties renforcées : 7,50 €, 11,50 €, 15 €.

Validation de ces tarifs.

d. maintenance barrière d'accès à la mairie et à son parc

Isère Domotique a fait une proposition de service pour un contrat de maintenance pour ce matériel à hauteur de 300 € TTC.

Validation de cette proposition.

Fin de la séance ■

Conseil municipal du 12 février 2019

1. Comptes administratifs et de gestion 2018

Le compte administratif principal présente un excédent de fonctionnement de 456 416,72 € (déduction faite du déficit d'exploitation du budget eau/assainissement 2017, soit 12 032,44 €).

Cet excédent permettra d'aider à l'équilibrage du budget 2019, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le compte administratif présente un déficit d'investissement de 2 937,59 €, notamment dû au non versement de la subvention de l'État pour les travaux réalisés suite au passage de la tempête Éléonor. Il sera réintégré dans le projet de budget 2019.

Le budget du C.C.A.S. présente un excédent de fonctionnement de 14 674,67 € qui sera repris dans le budget primitif 2019 du C.C.A.S.

Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion dressés par le Trésorier du Touvet.

1bis. Transfert des résultats du budget eau/assainissement 2017 à la Communauté de communes

Le budget eau/assainissement a été repris par la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018. Il a été porté à sa connaissance des résultats d'exécution des budgets d'exploitation (déficit) et d'investissement (excédent), ainsi que des travaux de protection du périmètre de Vigne Close qui devaient être entrepris.

2. Recrutement de personnel remplaçant

Autorisation donnée au maire de procéder aux recrutements nécessaires si besoin.

3. Création d'un poste d'animateur principal 1^{re} classe et clôture du poste d'animateur 2^e classe

Suite à un avancement de grade à l'ancienneté, le poste d'animateur principal 2^e classe doit être clôturé et le poste d'animateur principal 1^{re} classe créé.

Validation de cette proposition.

4. Projet de périmètre de préemption sur les baux commerciaux, fonds artisanaux et de commerce

Proposition de recenser les parcelles du bar-restaurant, du bureau de tabac du coiffeur et de la boulangerie.

Validation de cette proposition.

5. Convention avec HALPPY Jet Service pour une formation à destination des ATSEM

Autorisation donnée au maire de signer cette convention.

6. Mandatement donné au Centre de Gestion de l'Isère afin de développer une convention de participation de protection sociale complémentaire avec participation employeur

Autorisation donnée au maire de donner mandat au centre de gestion pour la protection complémentaire des agents.

7. Modification des tarifs de l'ALSH adolescents

Proposition de tarification pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2019 :

Cotisation pour les tencinois : QF < 700 : 10 €, QF > 700 et < 1 500 : 13 €, QF > 1 500 : 17 €

Cotisation pour les extérieurs : QF < 700 : 13 €, QF > 700 et < 1 500 : 17 €, QF > 1 500 : 20 €

Validation de cette modification de tarif.

9. Tarification du prix des caveaux au cimetière

Proposition de prix pour un caveau : 1 500 €

Validation de cette proposition.

10. Révision de la tarification du périscolaire du soir

Proposition de majorer le coût du service hors tranche horaire normale, d'un montant de 15 € le quart d'heure après 18 h30.

Validation de cette proposition.

11. Permis de louer

Ce point sera réexaminé lors du prochain Conseil municipal.

12. Divers

– Scolarisation des enfants de 3 ans en cours d'année : décision pour leur accueil en cantine et en garderie.

Les enfants faisant leur rentrée scolaire en cours d'année n'auront pas accès à la cantine, ni à la garderie périscolaire.

– Charte relative à la Règlementation Générale de Protection des Données.

Document concernant toute personne se connectant au réseau de la commune pour garantir la confidentialité des données. Document à annexer au contrat de travail.

– Association ARCADE

Monsieur MARSEILLE rappelle que lors du Conseil municipal précédent, l'association ARCADE était venue présenter son activité. Il souhaiterait que les membres du Conseil municipal réfléchissent à une éventuelle subvention du budget de la commune à cette association.

Fin de la séance ■



À 16 ans, les jeunes administrés, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie du lieu de domicile, munis d'une carte nationale d'identité et du livret de famille des parents.

Quelques mois plus tard, ils auront accès à la plateforme MAJDC.FR dans les délais suivants :

Mois recensement	Connexion possible
janvier, février, mars	→ juillet
avril, mai, juin	→ octobre
octobre, novembre, décembre	→ avril

Impôts - service accueil personnalisé

Depuis le 1^{er} novembre 2018, la Direction départementale des Finances publiques de l'Isère propose un service d'accueil personnalisé sur rendez-vous.

Pour bénéficier de cette réception personnalisée, vous êtes invités à prendre rendez-vous sur le site : impots.gouv.fr rubrique « contact ».

Vous serez reçus ou rappelés par téléphone, à l'heure choisie, par un agent qui aura préalablement pris connaissance de votre dossier.

Élections européennes

C'est sur un fond de montée des populismes et des nationalismes qui menacent nos pratiques démocratiques que vont se dérouler les élections européennes.

Prenons nos responsabilités et défendons les valeurs républicaines et la démocratie en venant voter le 26 mai 2019

Recensement

Le recensement vient de se terminer. Merci à nos quatre agents enquêteurs pour le travail effectué, merci à tous les foyers qui ont répondu.

Un carton rouge aux 53 foyers qui n'ont pas ouvert leur porte aux enquêteurs et qui n'ont pas fait la démarche de répondre.

Ces « non réponses » vont pénaliser notre commune car les dotations de l'État sont attribuées en fonction du nombre d'habitants recensés sur la commune tout comme l'autorisation d'ouvrir une pharmacie.

Les résultats sont attendus pour le second semestre 2019, notre population devrait être de l'ordre de 2100 habitants.



Le budget 2019

Le budget est le document politique par excellence qui reflète les orientations choisies par le Conseil municipal. C'est aussi un acte d'autorisation par lequel ce Conseil autorise le maire à effectuer des dépenses et à recouvrer des recettes sous le contrôle du Préfet, à qui ce budget est obligatoirement transmis.

Faut-il pleurer, faut-il en rire ?

Contrairement à ce que proclame le gouvernement, cette année encore ce sont plus de 18 700 communes (soit 54 %) qui voient leur dotation globale de fonctionnement baisser (1). Notre commune en fait encore partie, bien qu'elle tire en quelque sorte son épingle du jeu, puisque la baisse n'est que de 3% en comparaison de la saignée reconduite chaque année depuis 2014.

La municipalité, contrainte d'arbitrer entre l'augmentation du prix des services, leur externalisation ou leur abandon résout l'équation budgétaire par une rigueur de plus en plus serrée de ses ressources et de ses dépenses. Mais la rigueur n'est-elle pas l'autre nom de l'austérité lorsqu'elle menace la pérennité des services publics de proximité ?

Ces services publics dont le mouvement social des « gilets jaunes » a montré l'importance dans la préservation et le renforcement de la cohésion de notre République. Citons seulement la conclusion du rapport du Médiateur de la République, M. Jacques Toubon : « En s'effaçant peu à peu, les services publics qui, en France, constituent un élément essentiel du consentement à l'impôt, hypothèquent la redistribution des richesses et le sentiment de solidarité, sapant progressivement la cohésion sociale. » (2)

Prenons deux exemples pour illustrer notre inquiétude : l'école communale et la dématérialisation des services publics

:: L'avenir de notre école communale : le projet de loi Blanquer, dite « École de la confiance », prévoit la possibilité de regrouper les écoles au sein des collèges. Verra-t-on demain nos « bouts d'choux » prendre le bus à 7h du matin et rentrer le soir en pleine nuit d'hiver ? Que vont devenir les relations de proximité entre les parents, les enseignants et les élus qui, à l'échelle de l'école communale, savent faire preuve d'écoute et réactivité ? Un sénateur, J. Gasparrin exprime ses inquiétudes, après l'audition du ministre, à propos de « l'article de loi 6 quater (sur le regroupement collège/école primaire -NDLR) qui pose problème et qui interpelle les maires, parce qu'ils ont le sentiment que [Les établissements publics des savoirs fondamentaux] [peuvent] à un moment donné, éloigner surtout les écoles des maires. » (3)

Mais quelle mouche a donc piqué nos dirigeants ? Pour des raisons d'économie, pudiquement appelée « mutualisation », les directeurs d'école pourraient disparaître et le prétexte serait bien trouvé pour diminuer encore les dotations d'État aux communes.

Certes le ministre, qui sent monter l'incompréhension, nuance et tergiverse. Voilà une affaire suivre...

:: Les fermetures des services publics « en face à face » se poursuivent, remplacés par des plateformes numériques sur Internet : CAF, CPAM, CARSAT, Impôts, Permis de conduire, Poste, la liste n'est pas exhaustive. Là encore le rapport du médiateur nous avertit :

« La dématérialisation des démarches administratives simplifie la vie des usagers et usagers qui peuvent accéder en quelques clics et sans avoir à se déplacer à la fois à l'information mais aussi aux droits et aux services L'intérêt de la dématérialisation pour une meilleure efficacité des services publics est indéniable. Mais l'expérience du Défenseur des droits montre que si la dématérialisation est le plus souvent un projet de modernisation des services publics au service de tous les publics, elle est aussi et parfois un palliatif à la réduction des services d'accueil du public guidée par une logique budgétaire. » (4)

Or si l'État par cette logique budgétaire peut supprimer des centaines de milliers d'emplois, ce sont les intercommunalités et les communes qui mettent la main à la poche pour essayer de résorber la fracture numérique. Ce que nous faisons, bien évidemment, mais avec le sentiment de subir une double peine à travers le coût non compensé supporté par le budget communal et une baisse concomitante des dotations d'État.

(1) <http://www.maire-info.com/finances-et-fiscalites-locales/finances-locales/plus-de-18-000-communes-vont-perdre-de-la-dgf-cette-annee-article-22913>

(2) (2bis) <https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/raa-2018-num-19.02.19.pdf> (Page 31 et page 20)

(3) <https://www.publicsenat.fr/article/politique/regroupement-colleges-coles-reecrire-le-texte-afin-de-rassurer-les-maires-140113>

Le budget primitif de fonctionnement 2019

Le budget primitif 2019 de fonctionnement se caractérise par une baisse de 3,5 % par rapport au budget précédent : 1 613 904 € au lieu de 1 673 254 € (budget supplémentaire 2018)

Pour mémoire, en 2018 la baisse était de 2,9 % et en 2017 de 4,4 %. Nous allons détailler les principales raisons de cette évolution.

a. Dépenses de fonctionnement

:: Charges à caractère général : entretien, réparation voiries et réseaux, fluides, petit matériel, assurances....

:: Charges de personnel : salaires, charges sociales

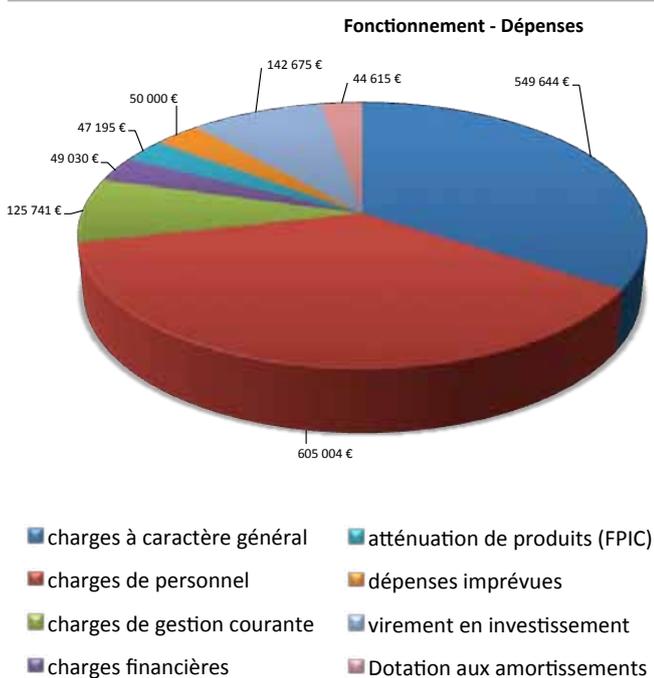
:: Charges de gestion courantes : subventions aux associations, service incendie, indemnités élus, CCAS....

:: Charges financières : intérêts d'emprunt

:: Atténuation de produits (FPIC) : Fond de péréquation intercommunal

- :: Dotation aux amortissements
- :: **Dépenses imprévues** : réserves pour le budget supplémentaire de l'automne
- :: **Virement en investissement** : remboursement en capital des emprunts

» Dépenses de fonctionnement



1. Pour les charges à caractère général, on observe une baisse de 5 %, soit -28 887 € par rapport à 2018 (- 3,3% en 2018) En raison, pour l'essentiel, des variations des postes suivants :
 - :: Énergie et électricité : - 11 000 € (-16 %) en raison de l'extinction nocturne de l'éclairage public et de la modernisation du réseau.
 - :: Fourniture administrative : - 4 200 €(- 3 %) baisse des frais de reprographie.
 - :: Fournitures scolaires : - 1929 € (- 1,2 %) correspondant pour l'essentiel à l'évolution du nombre d'élèves.
 - :: Locations mobilières : - 6 630 € (- 24 %) grâce à la renégociation de la location de photocopieuses.
 - :: Entretien de bâtiments : - 6876 € (- 15 %) avec une baisse des interventions nécessaires.
 - :: Entretien de voirie : - 8042 € (- 9 %) un poste qui avait été particulièrement alourdi par la restauration de routes et de chemins en 2018.
 - :: Combustibles : + 500 € (+ 6%). Les collectivités subissent aussi l'augmentation des taxes sur le carburant et sur les combustibles de chauffage (gaz, granule de bois...)

- :: Entretien de réseaux : + 1650 € (+ 20 %). Essentiellement l'installation de la fibre optique et les travaux pour l'amélioration de l'éclairage public (LED).
- :: Frais d'actes et de contentieux : + 500 € (+100 %) une réserve de prudence.
- :: Voyages et déplacements : + 1 000 € (+ 67 %), une provision pour les sorties de l'« Espace Adolescent » nouvellement créé.

2. Pour les charges de personnel une baisse de - 6,8 % soit - 44 040 € (rappel : + 2,8 % en 2018 et -7,9 % en 2017)

Il s'agit principalement d'une baisse des salaires directs et indirects, due au départ en retraite d'un salarié titulaire et à la diminution du nombre de personnels non titulaire en raison du retour à la semaine de 4 jours à l'école (fin des TAP)

3. Pour les charges de gestion courante : + 9 %, soit + 11 691 € (en baisse 0,7 % et 3 % lors des deux exercices précédents). Une augmentation sensible due à une créance non recouvrée de 15 000 € qui fait l'objet d'un recours. Cette hausse masque des évolutions à la baisse : - 1227 € (- 64 %) pour la formation des élus, - 1689 € (- 9,5 %) pour les subventions aux associations. Par ailleurs la subvention communale au budget du CCAS est stable à 9 936 €.

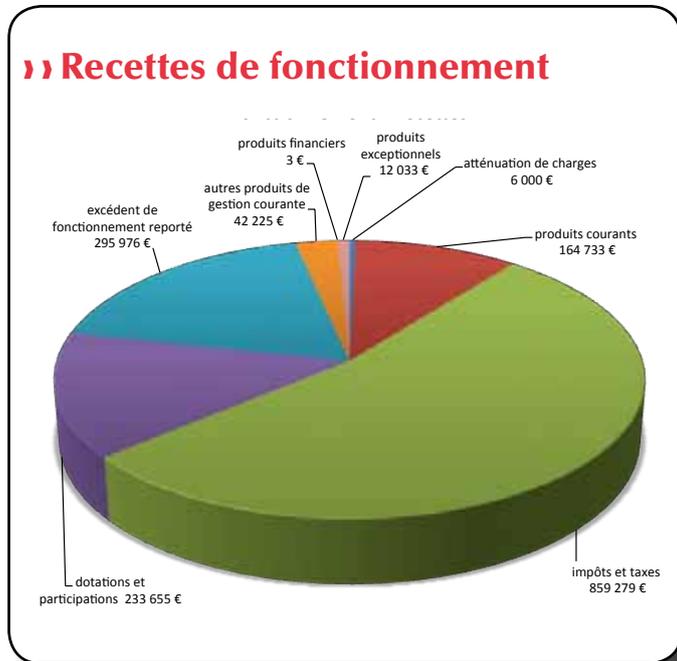
4. Il faut relever une diminution de 5 % des charges financières (nous avons une baisse de 4,9 % en 2018). Mais cette baisse prend comme référence le premier remboursement 2018 de l'emprunt contracté pour les travaux de la tempête ELEANOR. En réalité, la baisse n'est que de 0,6 %, hors nouvel emprunt.

5. On notera en dépense d'« atténuation de produits », une stabilité apparente (47 195 €) correspondant à l'estimation de la contribution 2019 de notre commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Enfin, nous avons mis en réserve la somme de 50 000 € pour le budget supplémentaire de l'automne 2019 destinée à faire face à des dépenses imprévues sur l'exercice.



b. Recettes de fonctionnement



:: **Impôts et taxes** : Taxes d'habitation, foncière, foncière non bâti et reversement de l'attribution de compensation de taxe professionnelle par l'intercommunalité....

:: **Dotations et participations** : Dotation globale de fonctionnement versée par l'État, ancien fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle....

:: **Produits courants** : Attention, regroupe « produits des services » et « autres produits de gestion courante » : locations, baux, revenus de l'exploitation des services publics...

:: **Atténuation de charges**

Les recettes de fonctionnement doivent équilibrer les dépenses de fonctionnement, malgré le contexte défavorable de la baisse des dotations et l'incertitude sur l'avenir de certaines d'entre elles (voir ci-dessous la dotation de solidarité communautaire).

Remarques sur le budget primitif d'investissement 2019

Le budget d'investissement est en baisse de 42 % pour un montant de 819 377 € (il était en hausse de 112 % en 2018 avec 1 421 861 € ; -17% en 2017 avec 670 695 € ; -36 % en 2016 ; -34 % en 2015).

Suite aux dégâts de la tempête ÉLÉANOR la commune avait engagé un montant de travaux de l'ordre de 400 000 €. En réalité, si l'on neutralise cet événement que l'on espère exceptionnel, l'investissement 2019 est en retrait de 20 % par rapport à 2018.

Les contraintes budgétaires auxquelles sont soumises nos recettes expliquent cette tendance pluriannuelle. Et cela, malgré un excédent de fonctionnement record de

1. Une quasi stabilité des produits de service : + 0,04 % (+ 62 €) due à la suppression des TAP compensée par une légère augmentation de la fréquentation du service périscolaire et la création de l'Espace adolescent.

2. L'anticipation d'une baisse de 12,7 % du rendement des impôts et taxes (- 124 782 €) en raison de la modification éventuelle de l'attribution de compensation et de la disparition possible de la dotation de solidarité communautaire (DSC) versées toutes deux par le Grésivaudan. Ces dotations, qui correspondent à des mutualisations de la fiscalité des entreprises présentes sur le territoire du Grésivaudan, doivent être reconfigurées dans le cadre d'un nouveau pacte financier intercommunautaire.

Cette baisse importante masque une augmentation des contributions directes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti) de 3,7 % (+17 645 €).

3. Une baisse mesurée des dotations et participations de 3 302 € soit :

:: -1,4 % (-13,6 % en 2018 ; -17,7 % en 2017 ; -17,2 % en 2016 ; -18,6 % en 2015) qui s'explique par l'effet conjugué de la baisse :

:: des dotations d'État (DGF) par rapport au produit attendu, malgré l'augmentation de la population : - 3874 €

:: de la subvention de la CAF en raison de la suppression des TAP : - 8 988 €

:: la fin de la compensation du dernier contrat aidé : - 1717 €.

Et par la hausse des postes suivants :

:: le remboursement de la TVA sur les travaux communaux : + 2860 €

:: la participation de la Communauté de communes aux frais engagés pour le service de l'assainissement qui s'ajoutent à ceux de la Maison des associations : + 3114 €

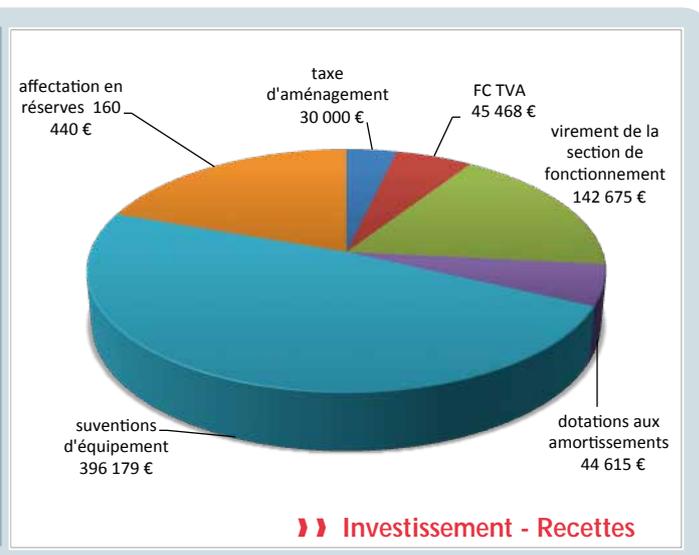
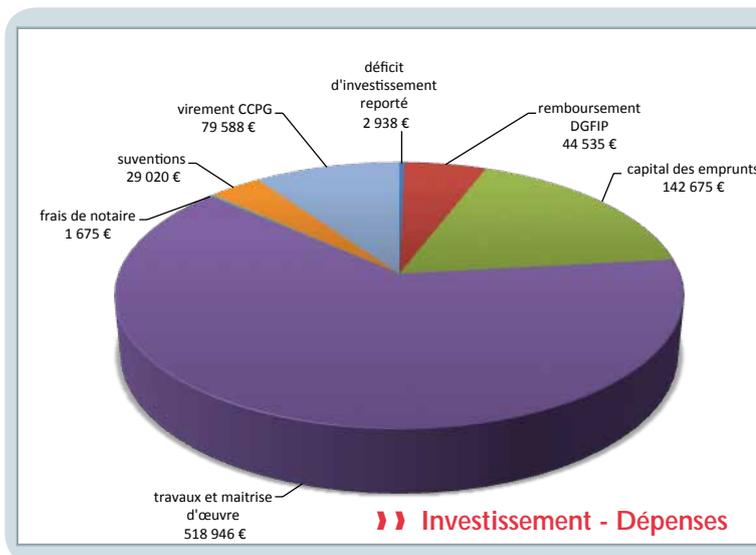
:: la dotation de compensation partielle des frais engagés par la commune pour le recensement 2019 : + 3689 €

+ 456 416 € en 2018 (+ 376 706 € en 2017) résultat d'une gestion rigoureuse des deniers publics, dont une partie à hauteur de 160 440 € est affectée à l'investissement.

Suite au transfert de compétence, les excédents et déficits des budgets « eau et assainissement » ont été transférés au Grésivaudan. Les effets de cette opération apparaissent en dépense pour un montant de -79 588 €.

À noter enfin, un léger déficit d'investissement de - 2938 €, effet d'un versement très tardif de l'État par rapport à la tempête.

Dans ce budget 2019 figurent les engagements de travaux qui sont la poursuite de ceux programmés l'année précédente comme :



- :: Suite et fin de la requalification du PLU en PLU patrimonial
 - :: Enfouissement des réseaux et éclairage Vieille rue/rue de l'Église (2^e tranche)
 - :: Solde de la requalification paysagère et travaux Vieille rue (2^e tranche)
 - :: Poursuite de l'aide au ravalement des façades avenue du Grésivaudan
 - :: Travaux d'optimisation de l'éclairage public
- De nouveaux projets démarrent :
- :: Aménagement de la cour de l'école élémentaire

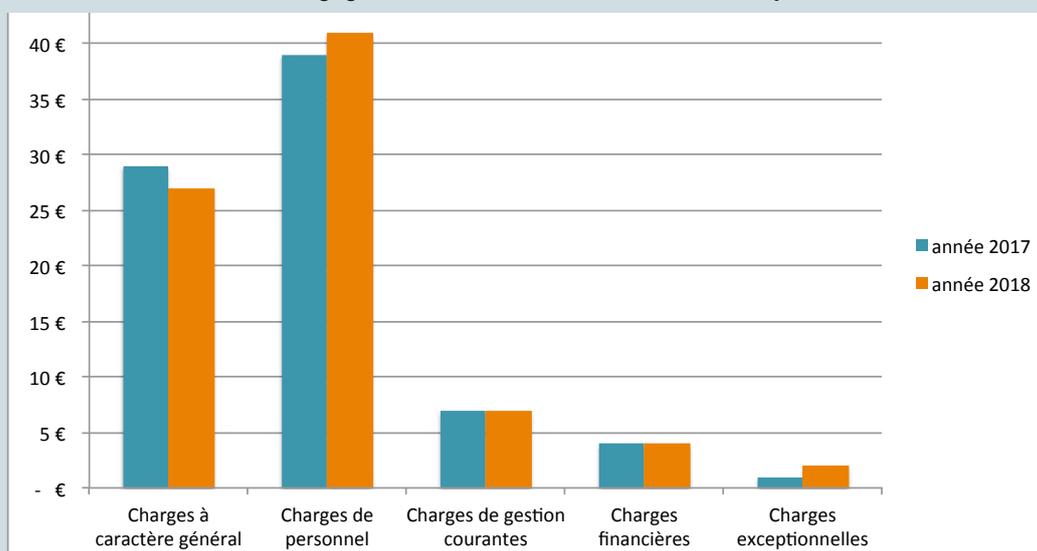
- :: Modernisation de l'éclairage public
- :: Restauration du chemin de Vautravers
- :: Climatisation de la salle de motricité de l'école maternelle
- :: Climatisation de la Maison des Associations
- :: Travaux de restauration de l'église phase 1 et 2.
- :: Extension du Colombarium.
- :: Étude de l'aménagement de la plaine de jeu (Pré Sec)
- :: Travaux d'extension du local technique

Quelques éléments d'informations sur la réalisation du budget 2018

Avec une année budgétaire de recul, nous pouvons présenter un état du budget 2018 **tel qu'il a été réalisé**.

» Destination des sommes dépensées

En 2018, la commune a dégagé 19 euros d'autofinancement et dépensé :



En 2018, nous avons encore un niveau correct de notre capacité d'autofinancement ou d'épargne, *en raison de la dotation de solidarité communautaire*, mais aussi grâce à un effort conséquent de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

À noter la trajectoire de notre endettement, en euros par habitant :

2008 : 1832€	2010 : 1257€	2012 : 1029 €	2014 : 1281 €	2016 : 920 €	
2009 : 1340 €	2011 : 1135 €	2013 : 947 €	2015 : 1082 €	2017 : 916 €	2018 : 852 €

Maintien des services publics ruraux : merci les collectivités !

Si l'on en croit la Gazette des communes, le risque d'éloignement des services publics : « couplé à la faible couverture numérique, la fragilité sociale, et/ou physique des populations – due au grand âge par exemple – génère en fait des coûts supplémentaires qui grèvent les finances des collectivités concernées » et de conclure : « De ce fait, le maintien des services publics dans les milieux ruraux tout en poursuivant la concentration des services de l'État comme décrit dans le rapport de la Cour des comptes n'est possible qu'en grevant les finances locales ».

Voilà un constat qui en dit long sur le désengagement de l'État et la solitude des territoires ruraux.

La construction d'un budget, nous le répétons chaque année en introduction de cet article, est un acte politique. C'est pourquoi il ne mériterait pas une seconde de travail s'il était seulement considéré comme un exercice purement comptable. Car il s'agit aussi et surtout du dispositif qui doit permettre d'assurer l'égalité et la continuité d'accès de toutes et de tous à des services de proximité indispensables : école, cantine, trésorerie, périscolaire, eau, électricité, routes, culture, sport, etc. Comme nous l'avons dit en ouverture de ce mandat : « pour ne laisser personne au bord de la route ».

<https://www.lagazettedescommunes.com/613853/maintien-des-services-publics-ruraux-merci-les-collectivites/>

PUB...

IM'C
INSTALLATION
MAINTENANCE
CLIMATISATION
CHAUFFAGE

Aurélien QUERCIA
06 37 12 97 48
06 70 61 10 08

Rue de la tannerie
1, hameau des toupettes
38570 TENCIN
imlbc@outlook.fr

PUB...

MT-Diagnostics
VOTRE DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

TOBBI MIKAEL
AVENUE DU GRESIVAUDAN
LE CLOS DE LA TOUR
38570 TENCIN

09 80 45 83 97
06 64 23 08 24
mtdiagnostics38@gmail.com

Le brûlage à l'air libre des déchets verts

En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre. Largement pratiquée cette activité est pourtant interdite depuis plusieurs années car cette combustion dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement.

Cette pollution réduit notre espérance de vie.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement, elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage.

Quels sont les risques ?

Le brûlage des déchets verts à l'air libre entraîne une pollution importante, mais aussi un risque d'incendie. Sans compter qu'il n'est pas certain que vos voisins apprécient la fumée et les odeurs qui s'en dégagent...

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS
vos déchets verts

Comment savoir si mes déchets sont concernés ?

Les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes font partie de ce qu'on appelle les déchets verts.

Si je ne peux pas les brûler, comment me débarrasser de mes déchets verts ?

Vous pouvez apporter vos déchets verts en déchetterie, mais également en faire un compost, et valoriser ainsi vos déchets organiques de jardin et de cuisine.

Suis-je vraiment concerné ? Et qu'est-ce que je risque ?

Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts est concernée ; en cas de non-respect de l'interdiction, vous risquez une amende de 450 €.

Prime Air Bois

Le conseil communautaire du 15 octobre 2018 a voté de nouveaux montants pour la Prime Air Bois. Le coup de pouce financier s'élève désormais à 1600 € majoré à 2000 € selon conditions de ressources. Le Grésivaudan renforce cette prime pour inviter les habitants, notamment les foyers modestes, à agir sur la qualité de l'air en remplaçant leur vieil appareil de chauffage au bois non performant et polluant.

Pourquoi une Prime Air Bois ?

Une prime pour renouveler votre appareil de chauffage !

La qualité de l'air est aujourd'hui, plus que jamais, un enjeu de santé publique. Dans l'"Y" grenoblois, les seuils réglementaires et sanitaires concernant la pollution aux particules fines (PM10) sont dépassés de manière récurrente conduisant les collectivités territoriales à se mobiliser.

Suite au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), Le Grésivaudan, la Métropole grenobloise et le Pays Voironnais ont lancé conjointement une Prime Air Bois pour aider les particuliers à renouveler leurs appareils de chauffage au bois peu performants et très polluants.

D'ici 5 ans, un tiers des équipements actuels est visé soit 2750 appareils antérieurs à 2002 ou fonctionnant à foyer ouvert installés dans les résidences principales.

L'objectif est de réduire de 29% les émissions de particules liées au chauffage bois et de 18% la totalité des émissions de particules fines (PM10) sur son territoire d'ici 2020.

Téléchargez le dossier de demande Prime Air Bois sur : <https://www.le-gresivaudan.fr/315-chauffage-bois.htm>

REMPLEZ
VOTRE POÊLE OU VOTRE CHEMINÉE
Votre nouvel appareil de chauffage à moins de 1700 €*

-800€-
PRIME DOUBLÉE
1600 €
jusqu'à 2000 €
selon conditions
de ressources



+ d'infos : www.le-gresivaudan.fr/chauffagebois

04 76 23 53 50 (Espace Info Energie AGEDEM)

AMÉLIORONS LA QUALITÉ DE L'AIR AVEC LA PRIME AIR BOIS

Nouveau dans la gestion des déchets domestiques

Fini les hésitations ! Pots de yaourt, barquettes, sachets en plastique... Tous ces emballages vont dans la poubelle de tri pour être recyclés.

TOUS LES EMBALLAGES

Briques et emballages en carton

Bouteilles et flacons en plastique

NOUVEAU Pots, barquettes, films et sacs en plastique

BIEN VIDÉS, NON LAVÉS EN VRAC, NON IMBRIQUÉS

NOUVEAU même les petits Emballages en métal

TOUS LES PAPIERS

Journaux, magazines, prospectus, cahiers, enveloppes...

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles, pots, bocaux et flacons uniquement

Un doute, une question sur le tri ? 04 76 97 19 52
www.sibreca.fr - www.consignesdetri.fr

CITEO SIBRECSA

Cours d'eau et préservation des milieux aquatiques

Depuis 2015, la Communauté de communes « Le Grésivaudan » a pris la compétence de la gestion de des ouvrages de protection (digues) qu'elle a transférée depuis au SYMBHI (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère).

La GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), de compétence intercommunale, a pour but d'entretenir et aménager les cours d'eau, canaux, lacs..., d'assurer la défense contre les inondations, protéger et restaurer les zones humides.

Cette compétence ne remet pas en cause l'obligation des propriétaires riverains quant à l'entretien des cours d'eau et la préservation des milieux aquatiques situés sur leurs terrains.

Moustique tigre

Le moustique tigre est un petit moustique tigré très agressif. Il est potentiellement un vecteur de maladies infectieuses et se développe à proximité des habitations.

Des gestes simples peuvent empêcher sa prolifération.

Faisons équipe avant qu'il pique : privons-le d'eau ! Bâchez, couvrez, videz !

L'implication de tous dans la lutte est primordiale car déjà la moitié des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes est concernée.



Tous à pieds !

Le pedibus, c'est un mode de ramassage scolaire où des parents accompagnateurs volontaires viennent chercher les enfants à différents arrêts direction l'école.



Qu'il pleuve, qu'il neige les enfants de maternelle et de primaire habillés d'un gilet jaune arpentent tous les matins les rues du vieux Tencin pour se rendre à l'école...de bon pied !

Depuis plusieurs années, ce projet est en place et est à l'initiative de plusieurs familles proches géographiquement. Le parcours commence à la place de l'Église vers 8h et se poursuit tout le long de la Vieille rue avec plusieurs arrêts (rue du Cèdre, rue du Clos, place du Lavoir) puis rue du Lavoir, Place des Voyageurs et le lotissement Grande Terre. Pour cette année, 8 familles sont concernées représentant 13 enfants dont 4 en maternelle et 9 en primaire.

En plus d'être écologique, c'est très ludique. Un bon "réveille-matin", un moment de partage avec leurs camarades et même une (re)découverte des saisons et des aménagements de leur environnement.

Le pedibus, c'est aussi moins de voitures aux abords de l'école et c'est éducatif ! Les enfants apprennent à traverser une rue, à appréhender les situations dangereuses, en bref, à devenir autonomes !

Et pourquoi pas près de chez vous ?

Si vous souhaitez plus de précisions, vous pouvez contacter Stéphanie DELORME-HELARY | 06 88 79 09 12 | dsinuit@hotmail.fr

Le très haut débit arrive chez vous !



Je connecte ma copropriété au très haut débit !

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur notre commune, toutes les copropriétés ou « lot » comprenant plus de 3 appartements doivent passer une convention auprès d'Isère Fibre pour leur raccordement. Retrouvez toutes les informations pratiques sur tencin.net ou iserefibre.fr

Internet très haut débit et adressage !

Le déploiement du très haut débit sur notre commune nécessite un parfait adressage de l'ensemble des habitations de la commune.

Après un petit tour d'horizon, il a été constaté que certaines habitations ou rues n'étaient pas correctement adressées ou nommées (absences ou homonymies des noms de rues, numérotations inexistantes, bâtiments à multiples entrées, sites notables ou stratégiques non numérotés...). Un meilleur adressage permettra également de faciliter toutes vos demandes de livraisons, interventions des services de santé et autres. Ce travail sera engagé prochainement et tout au long de l'année en concertation avec les habitants concernés.

Les trajets Grésivaudan rive gauche Grenoble, trop chers, trop fatigants ?

Le Département de l'Isère, avec l'appui du service illicov, étudie le potentiel d'ouverture d'une ligne de covoiturage gratuite pour les passagers près de chez vous.

Pas de réservation, assurance d'un départ (aller/retour) en moins de 15 minutes, gratuit pour les passagers, économique pour les conducteurs. Vous faites ce trajet régulièrement ? Vous souhaitez améliorer l'expérience de vos déplacements ?

Pour vous inscrire rendez-vous sur :

illico.fr/gresivaudan-grenoble

Également REZOPOUCE : www.rezopouce.fr

PUB...

Nouveau ! Un double écran LED publicitaire installé sur la D523 à Tencin



Vous recherchez à faire de la publicité pour votre entreprise avec un fort retour sur investissement ? Ne cherchez plus, notre double écran de 7 m² vous propose JUSQU'À FIN MAI - 20 % DE REMISE POUR LES LECTEURS



Votre publicité en vidéo à partir de 19.90 € HT / jour ! (Valable sur un engagement annuel)

Démarquez-vous de la concurrence, confiez-nous votre campagne publicitaire !

DIGITAL LED MEDIA GROUP saura parfaitement répondre à votre besoin de communication visuelle.

Tél : 04 58 47 47 07 ou par mail à contact@digital-led-media.fr

Découvrez R de récup', la recyclerie créative de Pontcharra !



C'est décidé : en 2019, j'agis pour la planète... près de chez moi et sans que ça me coûte (au contraire !). Comment ? En adoptant l'achat d'occasion à R de récup', la recyclerie créative de Pontcharra.

Attention : trouvailles et rencontres au Rendez-vous !

Gérée par une association à but non lucratif, R de récup' est un chantier d'insertion employant 3 permanents et 13 salariés en insertion. Grâce à leur action et depuis sa création en juin 2017, plus de 200 tonnes d'objets ont été détournées des bennes et remises en circulation (vendues ou recyclées) : vêtements, accessoires, livres, jouets, vaisselle, déco, mobilier... Il y en a pour tous les goûts et tous les budgets !

R de récup' propose en outre des Rendez-vous réguliers :

:: R de retouch'

Le 3^e samedi du mois de 10h à 12h. Salarié-e-s et bénévoles vous aident à vous servir d'une machine à coudre et à réaliser de petits travaux de couture (lingettes réutilisables, sacs en tissus, etc.).

:: R de réparer'

Le 1^{er} samedi du mois, de 10h à 12h. Apportez votre électroménager en panne, des bénévoles vous aident à le réparer. Participation libre si l'appareil remarche.

:: Vous voulez tout savoir ?

C'est où ?

à Pontcharra, au 90, rue de la Ganterie, dans le village d'entreprises du Bréda (10 minutes à pied de la gare et du centre ville).

C'est ouvert quand ?

La boutique de 450 m² est ouverte le mercredi et vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30, ainsi que le samedi matin de 9h30 à 13h.

Les apports (pour donner ce qui est encore en bon état mais ne vous sert plus) sont ouverts le mardi de 14h à 17h30, le mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 10h à 13h.

:: Vous vous déplacez ?

Oui, en déchèteries : à Crolles le mercredi, vendredi et samedi de 14h à 17h, Pontcharra le mercredi de 9h30 à 11h30 et Francin le samedi de 9h à 11h30.

Nous serons également présents lors des permanences de la

déchèterie mobile à St Jean le Vieux, Saint Hilaire du Touvet et St Mury Monteymont.



Si vous avez beaucoup d'objets et meubles à donner, nous pouvons également venir chez vous pour un débarras (contacter Hugues au 06 49 99 05 46 pour prendre rendez-vous).

Enfin, nous pouvons organiser chez vous, sur votre lieu de travail, dans votre collectivité ou association, des P'tits R de redonn' : un rendez-vous convivial où chacun donne ce qui ne lui sert plus et reprend gratuitement ce qui lui fait envie. Nous emportons ensuite ce qui n'a pas trouvé preneur pour le remettre en circulation.

:: On vous contacte comment ?

Par téléphone au 06 49 99 05 46.

Par mail à info@rderecup.com

Suivez-nous au jour le jour sur Facebook et sur notre site : rderecup.com !

**Au plaisir de prochaines
Rencontres Résolument Ressourcées !**

PUB...

La Vie Claire, nouvelle enseigne, installée dans le Centre Commercial de la Tuilerie vous souhaite la bienvenue. Produits bio et bientôt locaux sont à votre disposition sur une surface de 300 m².



Dépann'familles – acteur de la petite enfance et du handicap en Isère



DÉPANN'FAMILLES est une association loi 1901, subventionnée et conventionnée par le Conseil départemental de l'Isère et les municipalités.

- :: Organiser la garde de vos enfants en urgence à Grenoble et son agglomération
- :: Vous soutenir dans la garde de vos enfants porteurs de handicap

Garde d'enfants en urgence à Grenoble

Nous organisons la garde en urgence de vos enfants de 0 à 6 ans à Grenoble et agglomération.

Notre équipe intervient :

- Lorsque vous devez vous absenter impérativement (rendez-vous urgent, hospitalisation, entretien d'embauche, reprise d'activité professionnelle...),
- Lorsque votre enfant est malade, le temps qu'une autre solution soit en place,
- Lorsque la garde de votre enfant est défaillante pour une courte durée,
- En horaires atypiques.

Une équipe de professionnelles diplômées

L'équipe de Dépann'familles est composée de onze professionnelles diplômées de la petite enfance : éducatrices jeunes enfants, auxiliaires puéricultrices, BEP carrières sanitaires et sociale, CAP petite enfance.

Toutes nos intervenantes suivent une formation continue deux fois par mois au sein du service avec le Responsable du service Urgence, un pédiatre et un psychologue.

Comment s'organise la garde de vos enfants ?

1. Vous contactez le service par téléphone.
2. Le responsable prend connaissance de la situation d'urgence. Tous les renseignements nécessaires au bon déroulement de l'intervention sont échangés lors de cet entretien téléphonique.
3. Après avoir organisé la garde en interne, le responsable du service reprend le contact avec les parents pour confirmer les modalités de l'intervention.
4. L'intervenante peut garder votre enfant au domicile avec la fratrie, aller le chercher dans l'établissement qui l'accueille (école, institution, crèche...), ou encore l'accompagner dans ses loisirs et sorties.

Garde d'enfants porteurs de handicap à Grenoble et en Isère

Nous organisons la garde de vos enfants et adolescents de 0 à 20 ans et porteurs de handicap à Grenoble et en Isère. Notre équipe intervient pour :

- Parer aux imprévus du quotidien ou vous soulager lors de situations difficiles,
- Vous permettre un temps de répit,
- Vous permettre de préserver ou de retrouver une vie sociale,
- Une garde occasionnelle, un samedi, un dimanche ou en soirée,
- Un Accompagnement Éducatif et Soutien à la Famille (AESF).

Une équipe de professionnels diplômés

L'équipe de Dépann'familles est composée de douze professionnels diplômés : éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs interviennent à votre domicile pour un accompagnement spécifique.

Un psychologue et une assistante sociale vous proposent un temps d'écoute sur rendez-vous.

Tous nos intervenants suivent une formation continue une fois par semaine au sein de notre service avec le responsable du service Handicap, un psychologue et des intervenants extérieurs.

Comment s'organise la garde de vos enfants ?

1. Vous contactez le service par téléphone.
2. Le responsable vous rencontre avant la première intervention. Cette rencontre permet d'évaluer les besoins, de vous renseigner sur les possibilités de prise en charge.
3. Après avoir organisé la garde en interne, le responsable du service reprend contact avec vous pour confirmer les modalités de l'intervention.
4. L'intervenant peut garder votre enfant au domicile avec la fratrie, aller le chercher dans l'établissement qui l'accueille (école, institution, crèche...), ou encore l'accompagner dans ses loisirs et sorties.

Nous contacter :

2 rue Henri DING - 3800 Grenoble

Tel. : 04 76 46 87 27

Fax : 04 76 43 14 45

Courriel : petite-enfance@depann-familles.fr

handicap@depann-familles.fr

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 13h.

Répondeur l'après-midi, interrogé à 19h du lundi au dimanche sauf le samedi.

Frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression en Isère. Apparu en Isère en 2015, il est présent dans plus de la moitié du département.

Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Il peut aussi être dangereux pour l'homme.

Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance, mis en place par la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire en partenariat avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles, et en Isère le Groupement de défense sanitaire apicole, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Comment signaler un individu ou un nid ?

Le frelon asiatique est facilement identifiable (voir schéma) et ne doit pas être confondu avec le frelon européen qui est lui inoffensif. Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique ou d'un nid est invitée à en faire rapidement le signalement soit : sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr, soit en téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique ».

2018 : forte progression du nombre de nids découverts

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est en très forte progression avec 1202 contre 414 nids en 2017. En Isère il poursuit sa progression en avec 37 nids recensés ayant été détruits en 2018.



Inclusion numérique : pour ne laisser personne de côté !

Dans le cadre du plan d'action nationale, la mairie de TENCIN, avec l'aide de la Communauté de communes du Grésivaudan a décidé de mettre en place un point d'accueil afin d'aider les personnes qui en ont besoin à franchir la barrière du numérique.

Lieu du point d'accueil : Médiathèque de TENCIN

- pour les demandes simples et rapides : accueil possible pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque (mardi de 14h à 18h, mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, vendredi de 14h à 18h, samedi de 10h à 15h).
- pour les demandes plus complexes : accueil sur rendez-vous le mardi matin, jeudi matin ou vendredi matin.

Services couverts : aides aux démarches administratives...

Contact pour rendez-vous : Julien, médiateur numérique (04-76-04-24-62)

Démarrage du service : début juin 2019



PUB...

**MARBRERIE DU SUD-EST
POMPES FUNÈBRES DE LA VOUTE**



36, avenue des Tirignons
38570 GONCELIN

Tél. : 04 76 45 66 15

marbreries-nucci@orange.fr
www.marbrerie-grenoble.com

Le rendez-vous aux jardins

Le ministère de la Culture renouvelle pour la dix-septième année consécutive la manifestation « Rendez-vous aux jardins » qui aura lieu le vendredi 7, le samedi 8 et le dimanche 9 juin 2019, sur le thème les animaux au jardin.

Conçu depuis l'origine sur trois jours, cet événement culturel, plus particulièrement réservé le vendredi 7 juin au public scolaire (sur rendez-vous préalables), s'ouvre largement à tous les publics les samedi 8 et dimanche 9 juin.

En 2019, la manifestation sera placée sous le thème les animaux au jardin.

Ce thème propose de réfléchir aux rapports que l'homme entretient avec son environnement et avec la biodiversité. Les animaux peuvent être nuisibles pour certains jardiniers (pyrale du buis, puceron, etc.), mais ils peuvent également l'aider à entretenir son jardin (coccinelle, ver de terre...). L'animal est une composante indispensable des jardins zoologiques.

Dans le cadre de la manifestation, la société tencinoise Brunet-Manquat paysage en partenariat avec L'Abeille Dauphinoise, propose une présentation et des ateliers pédagogiques le vendredi 7 juin pour les scolaires et le week-end pour le public.

Les animations sont basées sur 4 pôles :

1. Pédagogiques / éducatives = Formation / découverte / sensibilisation
2. Démonstration « métiers » = Exhibition professionnelle
3. Mise en pratique = Ateliers pratiques
4. Partage du patrimoine local = Marché local



Le programme du 8 et 9 juin se dérouleront dans les jardins de la société Brunet-Manquat Paysage.

Pour plus d'information, consultez la page facebook Brunet-Manquat Paysage.



Les infos de la Médiathèque

La médiathèque sera fermée à partir du lundi 29 avril, et vous accueillera de nouveau fin mai

Durant cette période :

- ❖ La durée des prêts n'est pas comptabilisée
- ❖ Vous ne recevez pas de lettre de rappel
- ❖ La boîte de retour des documents est condamnée
- ❖ Vous pouvez rendre tous les documents de Tencin dans n'importe quelle bibliothèque du Grésivaudan, sauf les jeux et les livres des Prix
- ❖ Vous pouvez emprunter gratuitement tous les documents des autres bibliothèques en vous y rendant avec votre carte de lecteur
- ❖ Vous pouvez réserver tous les documents du catalogue en ligne et les faire livrer dans la bibliothèque de votre choix, hors Tencin, en vous connectant à votre compte.

CCAS – Prévention canicule

Nous vous rappelons que durant l'été, les personnes fragiles peuvent être durement éprouvées par de fortes chaleurs.

Par conséquent, nous demandons à toute personne désireuse d'avoir de l'aide pendant cette période, de se faire connaître en mairie qui les mettra en contact avec un membre du CCAS.

**En cas de forte chaleur,
ne restez pas seul
contactez votre Mairie
votre santé en dépend !
04 76 71 36 14**

Au jour le jour

Commémoration du 11 novembre



Inauguration de la ludothèque



Le 1^{er} décembre 2018 a eu lieu l'inauguration de la ludothèque à la médiathèque de Tencin.





Repas des anciens

Le 9 décembre 2018
à l'Espace Culturel



Au jour le jour

Vœux du maire

Le 11 janvier 2019
à l'Espace Culturel



Spectacle ALOFA



Le 3 février 2019
Monologue agrémenté de musique
interprété par Alexandre Aimard.



Soirée Jeux

Le 9 février 2019 , organisée par 1, 2, 3 Bouge !



Foire au boudin 10 février 2019



Au jour le jour

Carnaval de l'école Le 19 mars 2019



Spectacle Magie



**TENCIN
MAGIC
SHOW**



Le 9 mars 2019. Organisé par le Comité des Fêtes. Photos @Ayrton.Courtet

Conseil Municipal des Enfants

Le 3 avril 2019, le Conseil municipal des enfants a visité le Conseil départemental de l'Isère.



Au jour le jour

Spectacle Magie

Le 6 avril 2019 - organisé par Le sous des écoles



Concert à la Médiathèque

Le 12 avril 2019

Le groupe Trio Oriki a interprété des musiques et des chants africains devant un public conquis.



Le 14 avril 2019 - Photos Actophoto



Cross de Tencin

Cette nouvelle édition du Cross de Tencin a rassemblé près de 240 adultes et 150 enfants. Plus de photos et une vidéo sont disponibles sur crossdetencin.fr



Vos agendas – À vos agendas – À vos agendas

Fête du Sou des écoles – 12 mai 2019

L'association Le Sou des Écoles organise un vide grenier, marché aux fleurs et une tombola à l'école. Venez nombreux ...

L'apéro des Tencinois – 24 mai 2019

Organisé par le Comité des Fêtes.
Rendez-vous à 19h parc de la Mairie.

Kermesse de l'école – 22 juin 2019

Jeux collectifs au parc de la mairie de 11h à 18h.

Fête de la musique – 22 juin 2019

À partir de 18h, parc de la mairie.

Cinétoiles – 5 juillet 2019

Au programme "Moi, Moche et Méchant" 3. Rendez-vous au parc de la mairie à la tombée de la nuit. Replis à l'Espace Culturel en cas de pluie.

Feu d'artifice et bal populaire – 13 juillet 2019

Les festivités du 13 juillet se dérouleront dans le parc du château.

Monsieur le maire et ses adjoints peuvent vous recevoir aux jours et heures suivants :

- François Stefani : sur rendez-vous,
- Joël Marseille : le lundi de 10h à 12h,
- Georges Spolitini : le lundi de 9h à 12h,
- Catherine Jitten : sur rendez-vous,
- France Denans : sur rendez-vous,

ou en prenant rendez-vous à la mairie au 04 76 7136 14 :
Lundi de 14h à 17h • Mardi de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h
Jeudi de 9h à 11h30 • Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h

Directeur de la publication : François Stefani – Rédaction : Joël Marseille, Robert Foïs,
Photothèque : © Mairie de Tencin, Laurent Cloarec – Mise en page : Françoise Colin-Madan
Le Bulletin de Tencin – N° 16 Mai 2019



LA POSTE

Horaires du bureau de poste de Tencin

Mardi, mercredi,
jeudi et vendredi
de 14h15 à 17h15